

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 26
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260402-DCM_2026_04_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 02 avril

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENT : Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIR : Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Corine JEAY.

Délibération n°2026 04 08

OBJET : COLLEGE LEONARD DE VINCI – DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 par lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy est rattachée au collège Léonard De Vinci de Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que le conseil municipal doit désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants pour siéger au conseil d'administration du collège Léonard De Vinci pour le mandat en cours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

- Mesdames Florence PICHON et Jennifer CAPEL, membres titulaires,
- Madame Anna Paola ROYON et Monsieur Quentin ROURE, membres suppléants.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 08 avril 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Corine JEAY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le: 10.04.2026
Publié ou Notifié
le: 10.04.2026